

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 NOVEMBRE

CONTRIBUABLES, RÉSIGNEZ-VOUS!

Et en avant les nouveaux impôts !
Il fallait bien en venir là puisque la République ne peut se soutenir qu'en dépensant beaucoup d'argent pour le service du maquignonnage électoral.
Le ministre des finances demande 22 millions aux droits d'importation sur le maïs, le riz, les mélasses et les pétroles ;
Six millions à la taxe de fabrication sur les raisins secs ;
Douze millions aux spécialités pharmaceutiques ;
Seize millions à l'alcool, qui paierait 167 fr. par hectolitre au lieu de 156 ;
Seize millions aux valeurs mobilières, actions et obligations, qui paieraient ainsi 4 0/0 au lieu de 3 0/0.
L'année prochaine, sans doute, on proposera encore de nouvelles augmentations.
On s'apercevra, l'année prochaine, que les consommateurs d'alcool n'auront pas économisé un seul petit verre, et qu'on peut, sans crainte d'un mécompte, élever un peu plus la taxe sur ce produit.
Nous avouons que nous ne nous en plaindrons pas. C'est le seul impôt qu'il conviendrait de doubler.
Mais, pour consoler la clientèle des mastroquets, on portera aussi à 5 et peut-être à 6 pour cent la taxe sur le revenu des actions et obligations.
Toutes ces augmentations vont être votées par les Chambres au milieu de quelques criaileries qui ne serviront à rien.
Et les contribuables se résigneront à payer.
C'est ainsi que les représentants du peuple tiennent aux électeurs les promesses qu'ils leur ont faites en 1889.
Ce qui prouvera une fois de plus que, pour les républicains, promettre et tenir sont deux.

A LA CHAMBRE

Vendredi soir, 7 novembre.

Sur plusieurs chapitres du budget du ministère de la guerre, quelques députés de Droite, tels que MM. de Lanjuinais, de Montfort, Reille ont développé de justes critiques, mais la majorité a pour habitude de trouver bien tout ce que le gouvernement propose et de trouver mal tout ce que la minorité demande.
Nos amis n'ont donc pu faire accepter leurs amendements malgré leurs justes observations.
Faisant semblant de chercher des économies, la commission du budget a rogné de ci de là quelques crédits, mais elle s'est bien gardé de toucher aux chapitres relatifs au chauffage, à l'éclairage, au blanchissage, aux articles de bureau où des sommes scandaleuses sont accordées.
La majorité trouve tout naturel que le ministère de la guerre fasse pour trois mille francs de réparation, chaque année, aux lampes et aux appareils à gaz, elle admet que plus de soixante-dix mille francs soient dépensés en

cinq mois pour le chauffage dudit ministère, alors que les employés sont tous partis dès cinq heures du soir. Diminuer ces dépenses fabuleuses serait criminel, réduire les cadres d'état-major contrairement à la loi, c'est permis.
Les orateurs de Droite ont cependant fait ressortir avec talent que les quarante mille francs rognés sur ces crédits compromettaient la défense du pays.
Avec désinvolture, le rapporteur a simplement répondu que c'était un essai.
La commission appelle cela faire des économies, mais les dépenses inutiles ne manquent pas.
— Eh ! oui, sans aucun doute ! mais il faudrait alors supprimer de nombreuses sinécures. Que diraient les électeurs influents des républicains ?
Voilà toute la question.
Les membres de la majorité se moquent des intérêts de la France. Ce qu'ils recherchent, c'est garder les places de leurs créatures, conserver les fonctions lucratives et inutiles, susceptibles d'être livrées à leurs électeurs.
La maxime républicaine est connue :
— Périssent la France plutôt que la République.
Aussi, sans s'arrêter aux légitimes protestations de nos amis, les députés de gauche ont-ils, il y a deux ans, pour satisfaire les passions de quelques radicaux, envoyé les séminaristes à la caserne et maintenant n'écourent-ils point les patriotiques appels de la minorité.
M. de Freycinet a affirmé que toutes les modifications faites par lui ne l'étaient qu'à titre provisoire.
Satisfaite de cette déclaration, la majorité s'est empressée d'adopter les articles 41 à 32 du budget de la guerre en repoussant tous les amendements.

LE RETOUR DU COMTE DE PARIS

Londres, 7 novembre.
La ville de Buckingham fait des préparatifs splendides pour l'arrivée du Comte de Paris. Les principales rues seront pavisées, lundi prochain, de drapeaux anglais et tricolores. Une adresse sera présentée au Comte et la journée sera considérée comme un jour de fête. L'adresse est assez longue et elle est très élogieuse en ce qui concerne la famille d'Orléans.

Élections américaines

On ne possède pas encore en Europe de renseignements complets sur le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Amérique pour le renouvellement de la Chambre des députés dont les pouvoirs expirent au mois de mars prochain. Dès à présent, toutefois, il ne semble pas douteux que la majorité passe des républicains aux démocrates. On sait que cette qualification de démocrate s'applique à la fraction conservatrice.
On prévoit qu'alors que les « républicains » comptent dans la Chambre actuelle une majorité de 11 voix, les « démocrates » seront dans la nouvelle Chambre en majorité de 25 voix.

Nous n'avons point, surtout à l'heure actuelle, à nous préoccuper des conséquences que pourra avoir, sur la politique des États-Unis, ce changement de majorité, ni de ce qui pourra résulter de la co-existence d'une Chambre à majorité « démocratique » et d'un Sénat à majorité « républicaine ». Ce qui est pour nous plus intéressant, c'est de chercher à nous rendre compte des causes de cette évolution politique du peuple américain.
Dans cet ordre d'idées, il est assez curieux de relever les appréciations d'un journal républicain français, le *Siècle*. Suivant cette feuille, « l'excès des manœuvres poursuivies contre le suffrage universel par les républicains a lassé dans nombre d'États l'opinion, et le mouvement de réaction auquel nous assistons est dans une large mesure le retour des esprits vers des mœurs moins corrompues. » Le *Siècle* n'a-t-il donc pas réfléchi que l'argument porte plus loin que les limites des États-Unis. Nous connaissons un pays autre que l'Amérique, où le parti au pouvoir se livre à des manœuvres contre le suffrage universel et dans lequel cette attitude fait plus que de « lasser » l'opinion. S'il est juste qu'aux États-Unis les auteurs de pareilles manœuvres en supportent les conséquences, est-il téméraire de prévoir qu'une sanction analogue est réservée, dans le pays auquel nous faisons allusion, aux auteurs de tant d'attentats contre le suffrage universel ? Nous sommes pour notre part convaincus que le jour du châtement viendra et même qu'il ne pourra plus maintenant se faire trop longtemps attendre.
ERNEST BAUDOIN.

LE SCANDALE DE TOULON

Toulon, 6 novembre.
L'interrogatoire de M. Fouroux a duré aujourd'hui jusqu'à sept heures du soir. Le prévenu a été questionné sur tous les points relevés par l'enquête.
Sans entrer dans la voie des aveux, M. Fouroux ne cherche qu'à expliquer les faits auxquels on lui reproche d'avoir pris part. C'est ainsi qu'il reconnaît avoir donné 600 fr. à M^{me} de Chicourt de Jonquières pour l'accoucheuse, mais il prétend avoir ignoré que cette somme était destinée à payer l'avortement.
Une promenade en mer eut lieu le soir, entre sept et huit heures, le lendemain du départ de M^{me} de Chicourt de Jonquières de chez la sage-femme Laure. M^{me} de Chicourt de Jonquières emportait le petit cadavre qui était enfermé dans un bocal en verre rempli d'alcool et bouché. La mer était houleuse, M^{me} de Jonquières semblait très fatiguée.
Le bocal fut jeté à la mer sans que M. Fouroux y prit garde, à ce qu'il prétend du moins. Le maire persiste à dire que ces détails lui furent ensuite rapportés par M^{me} de Chicourt de Jonquières. Des recherches infructueuses ont été faites pour retrouver le petit cadavre.
M. Fouroux a demandé ce soir si son interrogatoire était terminé. Le juge d'instruction lui ayant répondu que probablement il ne serait plus appelé dans son cabinet, le visage du prévenu jusque-là contracté s'est un peu déridé.

Les confrontations commenceront demain. C'est ce que M. Fouroux redoute le plus. Une perquisition aura lieu au domicile de l'inculpé, où les scellés sont apposés. Mais il ne sera fait aucune visite dans son cabinet de la mairie, M. Fouroux ayant été arrêté non comme maire de Toulon, mais seulement comme simple particulier pour un crime de droit commun. On est persuadé que, mis en présence de ses coaccusés, M. Fouroux entrera dans la voie des aveux.
Toulon, 7 novembre.
La culpabilité de M. Fouroux est absolument démontrée. Le maire de Toulon passera certainement en cour d'assises.

INFORMATIONS

LES FRAIS DE JUSTICE

Il y a trois ans, mourut à Neuilly, boulevard Bineau, n° 72, un M. Berruria, rentier, qui, tous les jours, prenait le tramway Madeleine-Bineau pour se rendre à Paris. Ce vieillard était très libéral envers les employés de la Compagnie des tramways ; outre des pourboires journaliers, il leur octroyait des étrennes tous les ans, au 1^{er} janvier.
Quant il mourut, on trouva dans son testament une clause par laquelle il léguait à tous les conducteurs et cochers de sa ligne des propriétés mobilières d'une valeur total de quarante mille francs. Le nombre de ses légataires étant de quarante, il devait, dans son esprit, revenir un millier de francs à chacun d'eux.
Mais la famille attaqua le testament et l'affaire vint devant les tribunaux. Finalement, le procès aboutit et les héritiers naturels furent déboutés de leur réclamation.
Ces jours-ci, les conducteurs et cochers viennent de recevoir une circulaire les informant de la fin du procès et les invitant à venir toucher leur donation. Mais sait-on, après ces trois ans de procès, quelle est la somme qui revient à chacun d'eux, au lieu des mille francs qu'on leur avait attribués ? Neuf francs quarante-cinq centimes ! Et encore on leur retient 1 fr. 45 pour frais divers.
— C'est fort heureux, nous dit l'un des intéressés de qui nous tenons ce fait, que le procès soit fini, car s'il avait duré encore six mois, on nous aurait réclamé de l'argent !
Cette anecdote est dédiée à ceux de nos mandataires au Parlement qui ont mis dans leur programme : diminution des frais de justice.
VENTE DE LA « MAISON CLOSE »
Ceux qui ont l'amour du bizarre, la passion du pittoresque ou la religion du non-convenu nous sauront gré de leur signaler la mise en vente, par les héritiers d'Alphonse Karr, de la « Maison Close », à Saint-Raphaël.
La demeure du maître est célèbre sur le littoral. Les étrangers en connaissent tout au moins l'extérieur, fidèlement reproduit dans les journaux illustrés et dans les guides.
L'auteur de *Sous les tilleuls* a passé là les vingt-cinq dernières années de sa vie, y offrant l'hospitalité tantôt à un artiste, tantôt à un empereur.
Quel que soit le sort qui l'attende, la « Mai-

son Close », pour Saint-Raphaël et pour les nombreux touristes qui fréquentent ce charmant pays, reste indissolublement liée au souvenir de celui auquel elle doit sa réputation.

LE DUEL BERNHARDT-MOUREY

M. Maurice Bernhardt a jugé offensant un article paru dans le *Courrier français* sur *Cléopâtre* et sur la principale interprète du superbe drame de M. Sardou, M^{me} Sarah Bernhardt.

En conséquence, il a envoyé avant-hier deux témoins, MM. Geoffroy et Gustave de Borda, à l'auteur de cet article, M. Gabriel Mourey, avec mission d'obtenir une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Gabriel Mourey a désigné comme témoins MM. Jules Roques et Jules Bois.

Une rencontre à l'épée a été décidée; le duel a eu lieu hier matin.

Après un engagement assez vif, M. Mourey a été blessé. L'épée de M. Maurice Bernhardt traversa de part en part l'avant-bras de son adversaire pour pénétrer ensuite assez profondément au-dessus du biceps, presque à hauteur d'épaule. Le combat fut alors arrêté.

LE TEMPS

Tarbes, 5 novembre. — Depuis une semaine, le mauvais temps s'est abattu sur la plaine de Tarbes; le vent souffle avec rage, la pluie tombe jour et nuit. Aujourd'hui mercredi, dans l'après-midi, la grêle a cassé bon nombre de vitres. Les canaux du quai de la scierie du Foulon du Moulin-des-Prés débordent; l'Adour a subi une crue sérieuse, les eaux atteignent près de deux mètres au-dessus de l'étiage.

L'architecte de la ville et les employés se sont transportés sur les lieux pour prendre des mesures de défense. On utilisera le crédit de 10,000 francs voté l'année dernière par le Conseil municipal, dans le but d'empêcher une surprise des eaux. Si les pluies continuent encore quelques jours, l'Adour sortira de son lit et pourra causer de sérieux dommages.

On écrit de Fécamp :

« Les orages se succèdent sur notre région. Dans la nuit de mardi à mercredi, il a fait un temps épouvantable; la grêle et l'immense quantité d'eau tombées ont dévasté sérieusement la campagne; les routes sont ravinées, les champs labourés et ensemenés fortement endommagés; en beaucoup de places, tout sera à recommencer. Des inondations se sont produites en quelques endroits; entre autres, l'établissement de corderie de MM. Gilles et Bellet a été envahi par les eaux, sans qu'il y ait beaucoup de dégâts.

» Mardi matin, à Dieppe, un coup de tonnerre des plus violents a ému la population. En rade, au moment de ce coup de tonnerre, la barque *Saint-Pierre*, du Tréport, a eu son grand mât brisé et perforé par la foudre comme avec un bouge. Les hommes du bord n'ont pas été atteints fort heureusement. »

Le Havre, 7 novembre, 4 h. 38.

Cette nuit, une violente tempête venant du nord-ouest s'est déchaînée sur notre ville.

Vers quatre heures du matin, au plus fort de l'ouragan, une trombe d'eau a transformé nos rues en torrents.

ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS

Les élections qui viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis ont été favorables aux démocrates, presque tous adversaires du protectionisme à outrance inauguré par le bill Mac-Kinley. Les ouvriers des villes ont voté en grande majorité contre les républicains, partisans de ce bill qui a pour conséquence le renchérissement de tous les objets de première nécessité. Voici d'ailleurs les résultats que nous apportent les dépêches :

New-York, 6 novembre.

Une dépêche officielle annonçant la défaite de M. Mac-Kinley, républicain, l'auteur du bill, cause une grande sensation.

Les démocrates sont victorieux en Pensylvanie et dans l'Etat de New-York.

Ils sont également victorieux en Virginie et dans le Maryland.

L'échec de M. de Mac-Kinley est un rude coup pour les républicains qui ont appuyé sa candidature avec acharnement. Sur la demande du Président de la République, le secrétaire d'Etat, M. Blaine, était allé lui-même faire campagne en faveur de l'auteur du bill.

La Chambre sera en majorité composée de démocrates, mais comme les républicains dominent au Sénat et que les pouvoirs de M. Harrison n'expirent qu'en 1892, le bill Mac-Kinley, condamné par les électeurs, continuera cependant à être appliqué.

New-York, 6 novembre.

Les derniers renseignements font prévoir que les démocrates auront à la nouvelle Chambre une majorité bien supérieure à cent sièges.

Le *New-York-Times* porte même cette majorité à 151, et le *Sun* à 160.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 novembre 1890.

Le marché a été moins animé aujourd'hui et quelques réalisations ont ramené le 3 0/0 à 94 40. Le 4 1/2 0/0, moins discuté, reste à 105.20. En fin de Bourse, la reprise se dessine sur la nouvelle de grosses émissions que l'étranger se prépare à faire sur notre place.

L'action du Crédit Foncier cote 1,285. Dans sa séance hebdomadaire du 5 novembre, le conseil d'administration a autorisé pour 2 millions 608,614 francs de nouveaux prêts; dont 1,818,200 francs en prêts fonciers, et 790,414 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris s'avance à 876.25. Le Crédit Lyonnais se négocie à 807.50, la Banque d'Escompte à 580. Les actions de la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite continuent à être recherchées entre 515 et 517.50.

On traite la Société Générale à 500; le Crédit Mobilier à 440; la Société de Dépôts et Comptes courants à 605.

L'obligation de Porto-Rico, qui détachera le 1^{er} janvier son coupon de 7.50, s'inscrit à 260. C'est là un prix d'achat très avantageux pour un titre jouissant d'aussi solides garanties et d'un revenu si rémunérateur.

Nombreuses demandes en obligations des Immeubles de France à 395. C'est le 10 novembre courant qu'un coupon trimestriel sera détaché.

Les Etablissements Eiffel sont très fermes aux environs de 570. Le projet de Métropolitain présenté par cette Société est le seul qui ait été établi d'accord avec les grandes Compagnies et qui soit assuré du concours financier des principaux établissements de crédit.

Les Chemins Economiques sont tenus à 418.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Droits sur les chanvres étrangers

De concert avec plusieurs de leurs collègues, les députés de Maine-et-Loire ont repris, à titre d'amendement au tarif général des Douanes, leur proposition d'établir des droits sur les chanvres étrangers.

Voici le texte de cet amendement :

AMENDEMENT au projet de loi sur le tarif général des Douanes, présenté par M. M. Gaston Galpin, de Soland, comte de Maillé, Fairé, vicomte de la Bourdonnaye, Berger (Maine-et-Loire), comte de Terces, d'Ailhères, Vilfeu, La Rochefoucauld duc de Doudeaurville, Bigot, le colonel baron de Plazanet, vicomte de Villebois-Mareuil, de Cazenove de Pradine, vicomte Blin de Bourdon, Paul Le Roux (Vendée), Delahaye, députés.

ARTICLE 142 DU TARIF

Chanvres bruts ou en tige, tarif général	3 fr.
Tarif minimum	2 50
Chanvres teillés, tarif général	12 »
Tarif minimum	10 »
Chanvres peignés ou en étoupes, tarif général	18 »
Tarif minimum	15 »

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira à la Mairie mardi prochain 11 novembre, à 7 heures 1/2 du soir.

OBJET DE LA RÉUNION :

- 1^o Donjon du Château. — Projet d'aliénation par l'Etat.
- 2^o Noms à donner à différentes rues de la ville.

- 3^o Vote de crédits supplémentaires.
- 4^o Affaires diverses.

Les impôts en Maine-et-Loire pour 1891

Pendant que les Chambres s'apprêtent à créer de nouveaux impôts pour combler le déficit du budget, l'administration prépare les rôles pour faire entrer les contributions déjà votées et réparties entre les arrondissements et les communes par les conseils généraux et les conseils d'arrondissements.

Dans quelques semaines, chaque contribuable recevra sa feuille d'impôt, et plus d'un peut-être sera surpris de voir augmenté le chiffre de sa cote-part. Que chacun examine avec soin son avertissement; qu'il essaie de se rendre compte de ce qui lui est réclamé, et s'il se trouve en présence d'une augmentation qui lui semble anormale, qu'il ne craigne pas de demander des explications et de faire, s'il est nécessaire, une réclamation.

Sans s'arrêter à la très ingénieuse distinction faite devant le Conseil général le préfet entre « l'augmentation de l'impôt et l'augmentation du rendement de l'impôt », il est un fait malheureusement trop certain, c'est que dans notre département le recensement des propriétés bâties a eu pour résultat d'augmenter dans une proportion considérable le total des contributions.

Lorsque cette mesure fut ordonnée, le gouvernement, se rendant compte de l'impression qu'elle devait causer sur les populations, s'empessa d'essayer de calmer les appréhensions trop justes des contribuables.

Dans une circulaire ministérielle du 5 août 1887, M. Fallières s'exprimait ainsi :

« Il est à craindre que le recensement n'éveille quelques défiances, et que, se méprenant sur son véritable but, les propriétaires ne considèrent cette mesure comme devant aboutir à une aggravation d'impôt. Une pareille interprétation serait erronée.

» La pensée du Parlement, en prescrivant le recensement des propriétés bâties, a eu pour but, non d'accroître les charges qui pèsent sur les contribuables, mais uniquement d'arriver à une répartition plus équitable de l'impôt. »

M. le préfet ajoutait dans sa lettre du 10 août 1887 à MM. les maires : « Je vous prie de vouloir bien mettre tous vos soins à calmer les défiances que l'opération du recensement, mal interprétée, pourrait soulever parmi les populations. »

Lorsque, dans la séance du Conseil général du 2 mai 1889, l'honorable M. Bodinier soutenait qu'il s'agissait bien d'une aggravation d'impôts et le démontrait pour la commune de Trélazé, M. le préfet ne craignait pas d'affirmer que c'était une grave erreur contre laquelle il protestait et que, s'il y avait augmentation d'un côté, il y avait diminution de l'autre, mais que cela ne constituait pas une aggravation des charges.

C'était toujours la théorie de M. Fallières : pas d'augmentation d'impôts, mais répartition plus équitable de l'impôt.

En réalité, dès la même année 1889, le répartition du contingent des contributions directes affecté à Maine-et-Loire, constatait que cette prétendue répartition plus équitable se traduisait par une augmentation de plus de 28,000 fr., rien que pour l'impôt foncier sur les propriétés bâties, sans compter l'augmentation correspondante sur la contribution personnelle-mobilière et sur celles des portes et fenêtres.

Mais en 1890, l'administration semble avoir abandonné sa théorie qui n'était plus soutenable en présence de la réalité des faits, et dans les pièces justificatives annexées au très intéressant rapport de M. le directeur général des contributions directes (publiées dans le *Journal officiel* du 7 août), nous trouvons un état spécial aux « effets financiers de l'évaluation en ce qui touche la contribution foncière » (propriétés bâties), la contribution personnelle-mobilière et celle des portes et fenêtres.

On y constate que le recensement des pro-

priétés bâties a eu pour effet financier d'augmenter ces trois contributions de 1,303,862 francs pour toute la France, ce qui donne une moyenne d'augmentation par département de 0,78 0/0.

Mais dans cette augmentation totale de 1,303,862 fr., notre département est le plus favorisé et a pour sa part 72,830 fr., soit la dix-huitième partie ! En effet, M. le directeur général des contributions directes constate que l'augmentation est :

Sur les propriétés bâties de . . . 20,188 f.
Sur la contribution personnelle-mobilière de . . . 31,844
Sur-celle des portes et fenêtres de . . . 20,348
Soit . . . 72,380 f.

Maine-et-Loire figure au premier rang dans la liste des départements où l'augmentation s'est produite par suite du recensement, et lorsque la moyenne de l'augmentation pour toute la France est de 0,78 0/0, elle est en Maine-et-Loire de 3,86 0/0.

Bien plus, dans la discussion à laquelle a donné lieu devant le Conseil général le répartition des contributions directes pour 1891, il a été établi que cette augmentation de 72,380 francs, avouée par M. Bouttin, était au-dessous de la réalité et qu'en fait cette augmentation dépassait 98,000 fr.

En effet, la contribution personnelle-mobilière qui, lors de la discussion du budget de 1889, figurait pour un chiffre de 682,769 fr., s'est élevée pour le budget de 1891 à 735,241 francs, soit une augmentation en deux ans de . . . 52,472 f.

La contribution des portes et fenêtres a passé de 528,813 fr. à 558 mille 31 fr., soit en plus . . . 29,218

Quant à la contribution foncière sur les propriétés bâties, il est plus difficile de fixer la progression par suite du changement opéré dans la nature de cet impôt, qui d'impôt de répartition est devenu impôt de quotité.

Dans le budget de 1889, le contingent du département était de 664 mille 900 fr. En prenant pour base les chiffres donnés dans la discussion de la loi de finances, l'impôt nouveau de quotité devrait donner, en 1891, 684,812 fr. Soit en plus . . . 16,912
Au total . . . 98,602 f.

Ainsi, en 1891, nous paierons en Maine-et-Loire 98,000 fr. de plus que les impôts fixés pour le budget de 1889. Encore ce chiffre n'est-il calculé que sur les bases données pour la répartition faite au mois d'août par le Conseil général, et l'on sait que les chiffres des rôles définitifs, arrêtés à la fin de l'année, sont toujours supérieurs à ceux de la répartition par suite des modifications de la matière imposable.

Enfin, il ne s'agit là que du principal. Une autre fois, nous nous occuperons des centimes additionnels qui augmentent très sensiblement la quote-part de chaque contribuable.

On ne saurait nier que cette augmentation énorme ne soit pour la grande partie le résultat du recensement et de l'évaluation trop élevée des propriétés bâties.

En effet, on ne pourrait l'expliquer par de simples omissions dans la valeur imposable, omission dont le recensement aurait révélé l'existence. Si on admettait cette explication, il faudrait par là même admettre qu'avant 1887, le service était fait d'une façon déplorable en Maine-et-Loire, et l'administration des contributions directes protesterait avec énergie et raison contre cette interprétation.

On ne peut non plus l'expliquer par la seule augmentation normale et progressive de la matière imposable. Il suffit pour cela de comparer la moyenne générale de la France 0,78 pour cent avec celle de Maine-et-Loire qui, d'après les chiffres de M. Bouttin, atteint 3,86 0/0 et qui d'après ces chiffres rectifiés et complétés dépasse 4 0/0.

L'administration va jusqu'à dire que si le département doit payer davantage, c'est un signe de prospérité dont on devrait plutôt se féliciter. (Séance du Conseil général du 26 août.)

Nous ne discuterons pas cette théorie : les contribuables apprécieront si payer près de 100 mille francs de plus d'impôts qu'il y a deux ans, rien qu'en capital, c'est un signe de prospérité dont ils doivent se féliciter !

En tous cas, il est certain que l'évaluation des propriétés bâties a été faite, c'est M. Léon Say qui l'a déclaré au Parlement, en dehors de toutes les formalités prescrites par la loi de fin décembre an VII.

Nous avons vu quels résultats elle a produits en Maine-et-Loire. Aussi les contribuables qui, dans leurs nouveaux bordereaux, trouveront exagérée l'évaluation donnée à leurs propriétés, ne devront-ils pas hésiter à demander des explications et au besoin à faire une réclamation régulière devant les tribunaux administratifs.

ALBERT BRUAS.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée l'instruction relative au recensement des chevaux et mulets en 1891. Les maires informeront, dans les premiers jours de décembre prochain, les propriétaires qu'ils doivent se présenter à la mairie avant le 1^{er} janvier 1891, pour faire la déclaration de tous les chevaux et mulets qu'ils possèdent sans aucune exception, en indiquant leur âge et leur signalement.

Du 1^{er} au 15 janvier, les maires dresseront d'après ces déclarations la liste de recensement des animaux susceptibles, par leur âge, d'être requis pour l'armée en cas de mobilisation (six ans et au-dessus pour les chevaux, quatre ans pour les mulets).

Le défaut de déclaration peut entraîner une amende de 25 à 4,000 francs; les déclarations fausses, une amende de 50 à 2,000 fr.

Des tournées seront exécutées du 16 au 20 janvier par les garde-champêtres et les agents de police, pour s'assurer de l'exactitude des déclarations faites.

Il ne sera pas fait, en 1891, de recensement des voitures attelées, cette opération ayant eu lieu en 1890 et ne devant être renouvelée que tous les trois ans.

LES IGNORANTINS !

Les Frères de Saint-Joseph (Ille-et-Vilaine) viennent de gagner la médaille d'or et deux médailles de bronze au concours pomologique de l'Ouest; une médaille d'argent au concours d'instituteurs ouvert par la Société d'apiculture et d'insectologie; enfin deux médailles de bronze décernées par le jury de l'Exposition universelle (section 73 et 74 : organisation, méthodes et matériel d'enseignement primaires).

Ces ignorantins !!!

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

La représentation de *La Fille de M^{me} Angot* avait attiré beaucoup de monde, jeudi soir, au Grand-Théâtre d'Angers; le public s'est montré enchanté des acteurs qui ont été très satisfaisants et de la mise en scène qui était magnifique.

Nous avons appris que M. Bérangier, notre première basse, avait résilié son engagement, et qu'il devait quitter Angers d'ici quelques jours.

BOURGUEIL. — Avant-hier, un nommé Morisseau (Etienne), âgé de 68 ans, cultivateur à Bourgueil, s'est donné la mort en se pendant dans sa maison.

Les motifs paraissent être attribués à la misère. La veille il avait dit à ses voisins qu'il voulait en finir avec la vie.

NANTES. — Comme nous l'avons précédemment annoncé, le Congrès des catholiques de l'Ouest se tiendra à Nantes, du 25 au 30 novembre, sous le haut patronage de M^{gr} l'évêque et la présidence de M. de Cazenove de Pradine. De très nombreuses adhésions sont dès maintenant assurées.

Parmi les orateurs inscrits pour prendre la parole aux séances générales, nous remarquons

les noms de NN. SS. Freppel et d'Hulst, du R. P. Ludovic de Besse, de MM. Chesnelong, de Lamarzelle, Calla, Harmel, Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, Lerolle, de la Guillonnière, etc. Les questions économiques, sociales et ouvrières seront, particulièrement, l'objet d'études approfondies.

TRISTE ACCIDENT DE CHASSE

On écrit de La Planchette (Loire-Inférieure) :

« Lundi dernier, 3 novembre, huit conscrits de la commune avaient organisé une partie de chasse avant leur départ pour l'armée.

» Vers 11 heures du matin, arrivés près du village de la Goillandière, un des chasseurs, en pénétrant dans un champ à la suite de ses camarades, a imprudemment appuyé le doigt sur la gâchette de son arme et le coup est parti.

» La charge entière est allée frapper le nommé Henri Morandea, âgé de 20 ans, charpentier, qui se trouvait à environ 3 mètres en avant. Le malheureux tomba pour ne plus se relever.

» La charge, qui a fait balle, a sectionné en partie la colonne vertébrale et est venue se perdre dans le cœur.

» L'auteur involontaire de cet accident a été laissé en liberté. »

CONTRÔLEUR BROYÉ PAR UN TRAIN

Le 3 novembre, en gare de La Roche-sur-Yon, un contrôleur, ayant voulu traverser la voie au moment de l'arrivée en gare du train 121, venant de Nantes-Orléans, a été saisi par la machine, et une partie du train lui a passé sur le corps. Quand on a relevé le cadavre, ce n'était plus qu'une bonillie de chair qu'on a ramassée dans une boîte et qu'on a transportée dans le cabinet du médecin de la Compagnie. La victime de cet affreux accident est M. Ficheux, âgé de 36 ans, marié, père d'un enfant.

IL Y A 97 ANS

« L'histoire au jour le jour » de la *Gazette de France* contenait hier un récit des noyades de Carrier à Nantes que nous croyons devoir reproduire :

7 NOVEMBRE 1793. — LES NOYADES

« Une gravure que nous avons sous les yeux représente sous cette date une — la première à notre connaissance — de ces exécutions dont le républicain Carrier s'honorait d'être l'inventeur, et qui, supposé qu'elles aient fait frémir le cœur sensible du républicain Carnot au Comité du Salut public, ne lui inspirèrent jamais assez d'horreur ou de courage pour s'y opposer. Les eaux de la Loire laissent apercevoir des corps qui enfoncent; des républicains, placés aux deux extrémités d'un bateau dont le fond a été ouvert et qui s'est empli d'eau, y rejettent à coups de pique et de sabre les malheureux qui essaient de se soutenir à la surface; sur d'autres bateaux on voit des hommes et des femmes nus, liés ensemble deux à deux, et prêts à être précipités.

» L'échafaud ne suffisait plus à la rage de meurtre, la fusillade coûtait de la poudre et des balles. « F...-les-moi à l'eau, dit Carrier, c'est bien plus tôt fait »; et, de concert avec le comité révolutionnaire de Nantes, il inventa les noyades, qu'on appela par un euphémisme élégant les « déportations verticales » ou les « mariages républicains » ou les « baignades »; la Loire devint la baignoire nationale et remplaça le rasoir national.

» Le fait est que cela alla plus vite; sur les 23 noyades relevées au procès de Carrier et dont 7 au moins sont bien constatées, on compte celle du 16-17 novembre qui engloutit 90 pères; celle du 9-10 décembre qui en engloutit 58; celle du 14-15 décembre qui fit périr 129 victimes; une autre fut, dit-on, de 800 sur deux bateaux; une autre de 400, une autre de 300; les calculs les plus modérés portèrent le nombre des victimes à 1817 pour

les sept noyades bien constatées, et pour l'ensemble, des témoins ont porté le chiffre à 9,000 qu'il faut ramener, suivant un auteur, à 5,000. Il y en aurait eu bien davantage, car Carrier se plaignait de n'avoir pas la rade de Brest et de grands bâtiments à son service, sans la résistance d'un accusateur public nommé Vaugois qui n'est cependant pas suspect de sensibilité, car en seize séances il avait fait envoyer 1969 personnes à la mort, et 289 en un seul jour.

» Comme on vient de le voir, les premières noyades avaient eu lieu la nuit, elles s'exécutèrent bientôt en plein jour, car le secret était impossible à garder, la Loire trahissait les coupables, et le nombre des cadavres que le flux ramenait à Nantes était si grand qu'un arrêté municipal dut défendre de boire de l'eau du fleuve et de manger de son poisson.

» Telles étaient les gaités de la République, au nom de la liberté et de la fraternité; ni le sexe ni l'âge ne mettait à l'abri de ces fous furieux, si enragés qu'ils prirent un jour parmi les autres le fils de la concierge même de la prison; on noyait des enfants si jeunes que les mères les portaient dans leurs bras en allant au bateau, l'une d'elle sauva le sien en le jetant à une femme qui passait et qui le recueillit dans ses bras.

» Et il ne faut pas croire que toutes ces horreurs furent ignorées du Comité de salut public et de la Convention, les lettres de Carrier sont là, et il ne fut rappelé que le 18 février 1794, non parce que des orgies de cruauté révoltaient le Comité, mais simplement parce qu'elles ressuscitaient par le désespoir la guerre en Vendée, et il put dire le 21 février à la tribune : « Tuons tous les rebelles sans miséricorde, le plan du Comité de salut public y est conforme » et j'y conclus. »

» Comment se peut-il qu'avant qu'un siècle se soit écoulé depuis lors, nous en soyons arrivés à ce point d'être assurés que, le jour où on proposera au Conseil municipal de Paris une souscription pour élever une statue à Carrier, il ne manquera pas de le voter. »

La Terreur

Il y a eu hier, 7 novembre, également 97 ans que Robespierre proposa à la Convention de voter « la terreur à l'ordre du jour contre les adversaires de la Révolution. » Au nom du principe : la liberté ou la mort.

Le temps fait taire la grosse caisse. — Tout produit qui ne se soutient que par la réclame et non par sa réelle valeur, est condamné d'avance à disparaître. Voyez par exemple les Pilules Suisses qui n'ont jamais employé de réclame bruyante et tintamarresque, et qui ont pourtant survécu à tous leurs nombreux concurrents.

MARCHÉS

CHINON. — *Marché du 6 novembre.*

Farines, les 100 kil., 56 fr. — Froment, l'hectolitre, 18 fr. 50. — Seigle, 14 fr. 50. — Orge, 11 fr. 50. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, 2 fr. — Foin, les 50 kil., 3 fr. — Paille de froment, 2 fr. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 60. — Veaux sur pieds, le kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 4 10. — Poulets, la paire, 3 fr. 50. — Canards, 3 fr. — Oies, 10 fr. — Dindons, 16 fr. — Beurre, le kil., 2 10.

SEGRÉ, 5 novembre

Froment, double-déc., 3 60. — Orge, 1 95. — Sarrasin, 1 85. — Avoine, 1 90. — Beurre, le demi-kil., 4 fr. — Poulets, la couple, 3 fr. — Œufs, la douzaine, 4 fr. 20. — Les veaux se vendaient sur pied 4 fr. le kilog.

BEAUFORT, 5 novembre

Froment, double-déc., 3 80. — Seigle, 2 60. — Avoine, 1 90. — Pommes de terre, » 90. — Noix, 4 fr.

CANDÉ, 3 novembre

Froment, double-déc., 3 60. — Orge, 2 10. — Sarrasin, 1 90. — Avoine d'hiver, 1 80. — Beurre, le demi-kil., 4 fr. — Œufs, la douz., 4 10. — Poulets, la couple, 3 fr.

CHALONNES, 4 novembre

Froment, double-déc., 3 65. — Seigle, 2 75. — Orge, 2 50. — Avoine d'hiver, 1 70; d'été, 1 70. — Pommes de terre, » 75. — Foin, 4,050 kil., 55 fr. — Paille, 34 fr. — Chaivre, les 100 kil., 80 fr. — Farines, 34 fr.

— Beurre, le 1/2 kil., 4 10. — Poulets, la couple, 3 75. — Œufs, la douzaine, 4 10. — Vin rouge, la barrique, 120 fr.; blanc, 140 fr.

Théâtre de Saumur

LUNDI 10 Novembre 1890

LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opérette en 3 actes, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de LECOQ.

HERNIES

MM. MARIE FRÈRES, Docteurs-Médecins spécialistes, à Paris, 46, rue de l'Arbre-Sec, qui ont obtenu plus de cent mille guérisons de HERNIES ET DESCENTES au moyen du

Bandage Electro-Médical

dont ils sont les inventeurs, ont l'honneur de prévenir les personnes atteintes de ces maladies qu'un de leurs Collaborateurs fera lui-même l'application de leurs appareils à Angers les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 novembre, Hôtel de Londres (sur le quai).

Ensuite à SAUMUR, le vendredi 14 novembre, Hôtel de la Poste, de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

MM. MARIE viennent visiter ces villes depuis vingt ans tous les six mois en mai et novembre.

NE CONFONDEZ PAS!

MM. MARIE sont absolument les seuls qui puissent immédiatement créer l'appareil qui convient à chaque cas.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pitthiasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



LE GRESHAM
C^o d'Assurances sur la Vie fondée en 1818
Capital : 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE
Extra risques modernes de Guerre et de Voyages
RENTES VIAGERES
Payables sans frais sur l'âge de 3, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100 ans
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.
A Paris dans les bureaux de la C^o. 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la C^o.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.



EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINE CONTRE:
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Conseil M^{gr}, les Médecins.



PLACE BELECOUR, 18, LYON
PARIS - LYON - ANVERS

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel... le paquet 70
— Génie extra... 85
— Double pression... 95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... 4 10
Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 4 95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Froment-commerces, l'hectolitre	18 60	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 40	Mouton	2 40
Métail	14 80	Porc	1 60
Seigle	11 25	Poulets la couple	4 --
Orge	11 --	Dindonneaux	11 --
Avoine	8 50	Canards	4 50
Sarrasin	--	Oies	10 --
Haricots blancs	28 --	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	25 --	(Eufs la douzaine	1 15
Fèves	--	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 --
Noix	10 --	Luzeine	40 --
Châtaignes	14 --	Paille	30 --
Sel les 100 kil.	15 --	Huile de noix, 50 kil.	130 --
Son	12 --	Chanvre 1 ^{re} qualité	--
Pommes de terre, la barrique	10 --	les 52 kilog. 500	--
Farine, en classe de 157 kilog.	54 --	id. 2 ^e	--
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	--	id. 3 ^e	--
id. 2 ^e id. 0f. 35	--	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
id. 3 ^e id. 0f. 33 66	--	Charbon de terre	5 --

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 » à » » »	de 9 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 7 75 à » » »
Saumur, de 18 15 à 18 50	de 8 50 à » » »	de 8 50 à 9 » »	de 9 » à » » »
Cholet, de 18 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »
Baugé, de 18 50 à 19 » »	de 9 » à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Segré, de 18 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Montfaucon, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Montrevault, de 18 50 à » » »	de 9 » à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Chemillé, de 18 75 à 19 » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
St-Fleury-le-Viel, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Villiers, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Brissac, de 18 75 à » » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Chalonnès, de 18 50 à » » »	de 8 25 à 9 » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Doué, de 18 50 à » » »	de 8 50 à 9 » »		

Nantes, blés américains, de 24 50 à 25 » les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 75 à 24 50 les 100 kilos.

L'Almanach-Journal
PARAISANT TOUS LES MOIS
Le numéro de novembre vient de paraître ; en voici le sommaire :
Novembre. Calendrier. Nos quatrains sur les mots « mérite » ou « mériter ». Température. Le P. Dorgère. La moine Simplicius et l'oiseau du Paradis. La pomme insaisissable. Savant et petite fille. Lamartine. La couronne d'immortelles. A propos du catéchisme. Les vieilles gloires de la France. Le duc de la Feuillade, maréchal de France. Entre militaires. Parisien et Gascon. Devinants du mois de novembre. Devinets du mois de décembre.
ILLUSTRATION : trois portraits : le P. Dorgère, Lamartine, le duc de la Feuillade ; sept gravures diverses.
Abonnements : FRANCE, un an, 2 fr. — Un numéro : 10 cent.

PROPAGANDE.— Toute personne qui prend CINQ abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.
Écrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALME, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE FOURNITURES
Nécessaires à l'École de Cavalerie.

Le 4^e DÉCEMBRE 1890, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des Fournitures ci-après détaillées, savoir :

- Ouvrages pour la bibliothèque générale et classique et abonnements aux journaux et publications périodiques ;
- Imprimés et registres divers ;
- Fournitures de bureau ;
- Fer et ferraille pour la Maréchalerie ;
- Clous de cheval pour la Maréchalerie ;
- Outillage pour la Maréchalerie ;
- Charbon de terre ;
- Bois de chauffage et charbon de bois ;
- Articles de boissellerie ;
- Ingrédients, couleurs, essences, huiles à brûler et autres, etc. ;
- Articles de vannerie.

Ces fournitures seront adjudgées pour une période de quatre années, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1894 inclus.

La commission chargée de procéder à l'adjudication est composée de :

M. le Maire de Saumur, président ; M. le Sous-Intendant militaire, M. le Major de l'École de cavalerie, et M. le Chef d'escadrons, instructeur en chef de l'École de cavalerie, membres.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, déposé au bureau du Capitaine d'habillement de l'École, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 3^e et 9^e groupes sont également déposés au bureau de M. l'Officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 8 novembre 1890.

Le Général commandant l'École,
Jacquemin.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots

LA TERRE DE BENAIS

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire),

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

LA FORÊT DE BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

A Vendre ou à Louer

UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Launay, commune de Villebernier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} POISSON, qui l'habite.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (779)

UNE DAME SEULE

demande **UNE DOMESTIQUE** de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 42.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Dans une maison à Gennes, occupée par M. GACHET.

Le Dimanche 9 Novembre 1890, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

Il sera vendu :

Un cheval de 5 ans, une jument de 4 ans, une vache de 6 ans, une charrette anglaise, un tombereau, une grande charrette, harnais, selle, paille, blé noir. 60 hectolitres de pommes de terre, charmes, herbes et autres instruments agricoles ;

Cinq lits garnis, linge, meubles de salle à manger, tables, chaises, fauteuils, établi, étau, bancs et chaises de jardin, vins en fûts et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosité, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

LES **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Bolens (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE
RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38
IMBERT ET FILS
Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65
— Poulain, — 2 fr. — 1.70
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70
— C^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes 4.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.
CHOCOLATS IMBERT
N^o 1, bonne qualité, 1/2kil. 1.20
N^o 2, santé surfin, — 4.50
N^o 3 vanillé (recommandé) — 4.60
N^o 4 — supérieur, — 4.80
N^o 5 double vanille, — 2.10
Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord	1860	OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 15	ACTIONS		Orléans	1482 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381	Compagnie parisienne du Gaz	395
3 0/0 amortissable	95 75	Banque de France	4350	Ouest	1025	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	466 50	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	27
4 1/2 1883	104 80	Banque d'Escompte	580	Compagnie parisienne du Gaz	1450	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	463	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	26 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	630	Transatlantique	620	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461	— obligations à lots	100
Oblig. 1855-60 3 0/0	542	Crédit Foncier	1285	Canal de Panama	36	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	418 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	602
— 1865 4 0/0	538	Crédit Industriel et Commercial	640	VALEURS ÉTRANGÈRES		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	456	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	419	Crédit Lyonnais	805	Autrichien 4 0/0 or	94 35	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1882 5 0/0	98 35
— 1871 3 0/0	408 75	Crédit Mobilier	432 50	Dette d'Égypte 6 0/0	486	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	446 5	— 1889 4 0/0	48
— 1875 4 0/0	530	Dépôts et Comptes courants	595	Extérieur 4 0/0	78 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	445	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	532	Société Générale	500	Hongrie 4 0/0 or	91 10	Nord 3 0/0 r. à 500	452	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	409	Est	880	Italie 5 0/0	93 67	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	445	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	527	Paris-Lyon-Méditerranée	1480	Portugal 4 1/2 1888	454	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	505